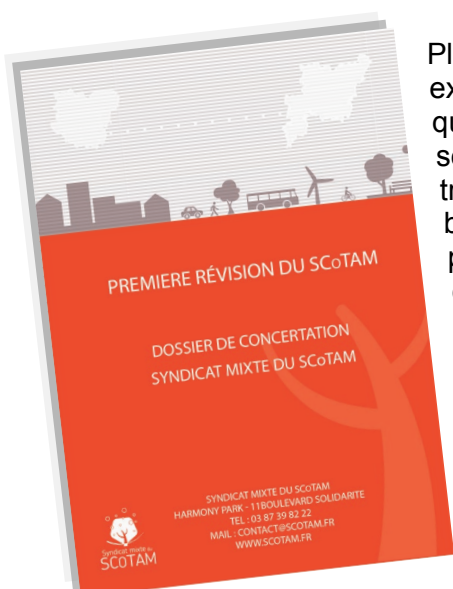


COMMUNIQUÉ

Ouverture du dossier de concertation sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM)



Plus qu'un simple **document d'urbanisme**, le SCoT exprime **un projet de territoire** qui intéresse au quotidien tout habitant : trouver un logement adapté à ses attentes, se déplacer facilement vers son lieu de travail, de résidence ou de loisirs, satisfaire ses besoins d'achats au quotidien...Ce sont autant de préoccupations qu'un SCoT doit appréhender pour construire l'avenir du territoire.

La première révision du SCoT de l'Agglomération Messine est engagée depuis le 3 juillet 2017 afin de couvrir l'intégralité du périmètre du SCoTAM qui s'est élargi aux Communautés de Communes de la Houve et du Pays Boulageois et de Mad & Moselle.

Ainsi, le Syndicat mixte lance sa démarche de concertation préalable sur le projet de SCoT. Depuis le 15 février 2019, **un dossier de concertation** est disponible au siège de chacune des 7 intercommunalités membres du SCoTAM (Metz Métropole, CC Rives de Moselle, CC Houve-Pays Boulageois, CC Haut Chemin-Pays de Pange, CC Sud Messin, CC Mad et Moselle, CC du Pays Orne Moselle) et au siège du Syndicat mixte, permettant ainsi au public de consulter les documents sur la révision et de recueillir leurs observations.

La consultation s'effectue aux jours et horaires habituels d'ouverture des intercommunalités membres et du Syndicat mixte du SCoTAM.

Ce dossier comporte, à ce jour, les documents suivants :

1. Un registre pour accueillir les observations du public,
2. Une note de présentation du SCoTAM,
3. La plaquette institutionnelle du SCoTAM,
4. La délibération du Comité du Syndicat mixte du SCoTAM du 3 juillet 2017 prescrivant la 1^{ère} révision du SCoTAM,
5. Une carte du territoire du SCoTAM,
6. Les visuels "petit format" des panneaux d'exposition sur les enjeux du SCoTAM.

Ce dossier de concertation **est ouvert au public jusqu'à l'arrêt du projet de SCoTAM**. Il sera alimenté au fur et à mesure de l'avancée des travaux de révision.

Le SCoT de l'Agglomération Messine (SCoTAM)

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) concerne un vaste territoire de **1 762 km²**, couvre **225 communes** regroupées en **7 intercommunalités** et concerne **411 598 habitants**.

Approuvé le 20 novembre 2014, le SCoTAM aborde sa première procédure de révision.

Calendrier de la révision du SCoTAM

Mars 2019 : Débat sur les orientations générales du projet (le PADD)

Automne 2019 : Manifestation publique sur les orientations du SCoTAM

Décembre 2019 : Arrêt du projet de SCoTAM

Janv-Mars 2020 : Consultation des organismes publics sur le projet de SCoTAM

Juin 2020 : Enquête publique

Contacts presse

Angélique HARMAND – Responsable du Syndicat Mixte

03 87 39 89 89 - aharmand@metzmetropole.fr

Fatiha El Houda DRICI – Chargée de mission communication et concertation

03 87 39 71 63 – fdrici@metzmetropole.fr